

Mardi 1er mars à 9 h 15

**COMMISSION DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT
ET DE L'ÉNERGIE
(M. le Ministre Furlan)**

Jean-Luc CRUCKE sur le stockage de l'électricité

Jean-Luc CRUCKE sur les tarifications de Gaselwest aux communes wallonnes

Jean-Luc CRUCKE sur le contrôle des tarifs des énergéticiens

Magali DOCK sur la facture énergétique du Web en Wallonie

Valérie DE BUE sur l'accès des télécoms aux réseaux de gaz et d'électricité

Georges-Louis BOUCHEZ sur la promotion des panneaux photovoltaïques

Jean-Luc CRUCKE sur le vote électronique

Virginie DEFRANG-FIRKET sur le contrôle de l'utilisation des subsides alloués dans le cadre de la revitalisation urbaine

Olivier MAROY sur l'aide apportée aux pouvoirs locaux dans la lutte contre la pratique du "dumping social" dans le secteur des marchés publics

Jenny BALTUS-MÖRES sur l'éclairage public intelligent

Jean-Luc CRUCKE sur l'affaire Natixis et la Société wallonne du logement

Jean-Luc CRUCKE sur le développement locatif au travers de la plateforme "Airbnb"

Jean-Luc CRUCKE sur le sentiment d'abandon des agences immobilières sociales (AIS)

Virginie DEFRANG-FIRKET sur la désignation du Commissaire spécial pour la société de logements de Grâce-Hollogne

Olivier MAROY sur la location-acquisition

François BELLOT sur la poursuite d'une simplification administrative dans les départements de l'administration wallonne du logement

Georges-Louis BOUCHEZ sur le remboursement des surloyers par les sociétés de logement

Olivier MAROY sur la question de la mixité dans les kots étudiants

Olivier MAROY sur l'acquisition de logements publics par le secteur privé

Jean-Luc Crucke, sur « Le stockage de l'électricité »

Avec la croissance des énergies renouvelables, le stockage de l'électricité apparaît comme l'une des questions les utiles à l'optimisation des productions et à l'optimisation de son usage. Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier et sur la manière dont il aborde la question dans la mise en œuvre de sa politique ? Quelles sont les certitudes sur lesquelles repose la réflexion du Ministre et quels sont les axes de travail sur lesquels le Ministre oriente sa politique ? Quel est l'état de la recherche de la Wallonie sur le sujet ?

Sommes-nous condamnés à dépendre du marketing californien de Tesla ou existe-t-il des initiatives qui pourraient être valorisées ? Lesquelles ? Qu'est devenu le projet Flexipac dans lequel la Wallonie a investi plus d'1,5 million d'euros ? Quelles furent les recommandations de la recherche et l'éventuelle application qui s'en suivit ? Il semble que le projet Érable se soit également penché sur la thématique ? Quel en furent le résultat et le coût budgétaire ? Des indications utiles en sont-elles ressorties ? Lesquelles ?

Jean-Luc Crucke, sur "Les tarifications de Gaselwest aux communes wallonnes"

La hausse des tarifs de Gaselwest pour les communes wallonnes qui y sont affiliées semble complètement atypique et présente une hausse de 19% !

Il semble que la CWAPE n'ait pas approuvé les tarifs de distribution 2015-2016, tout en évitant de creuser plus amplement le solde réglementaire !

Le Ministre peut-il faire le point sur ce dossier et expliquer la hausse sollicitée par Gaselwest ?

Quelle est la justification du refus de la CWAPE et qu'elle est la suite qui sera réservée au contentieux qui oppose le GRD flamand à la CWAPE ?

Quelles sont les communes wallonnes encore affiliées à Gaselwest ? Ne sont-elles pas en infraction avec la législation wallonne qui impose d'être affiliée à un distributeur de la région ? Comment se positionne le Ministre et quelles sont les mesures entreprises ?

Jean-Luc Crucke, sur "Le contrôle des tarifs des energeticiens"

La société Lampiris a récemment dû reconnaître qu'elle avait appliqué un tarif trop élevé sur l'électricité consommée par une dizaine de milliers de nouveaux consommateurs de la province d'Anvers pendant deux mois. Seule la vigilance d'un consommateur a permis de dévoiler la situation.

Qui surveille les prix annoncés et comment s'effectue ce contrôle ? Des erreurs de tarification et/ou de facturation sont-elles régulièrement décelées ? Quelle est la procédure mise en place ?

Des remboursements sont-ils volontairement opérés ? Quelle est l'ampleur de ceux-ci ?

Magali Dock, sur la facture énergétique du web en Wallonie

Si la population pense généralement qu'envoyer un e-mail est plus écologique que d'envoyer un courrier par la poste, ce n'est pas nécessairement faux, mais c'est négliger beaucoup d'éléments.

Pour envoyer un e-mail, il faut un ordinateur (et même deux, pour que le destinataire puisse le recevoir et le lire), un système de communication qui transmet l'information, et des serveurs de stockage de données. Sans oublier (et finalement, c'est le centre du problème) qu'on envoie beaucoup plus d'e-mails qu'on n'aurait envoyé de courriers papiers.

Un des problèmes soulevés est que les internautes ne sont pas conscients de l'impact environnemental de leurs actions sur le net : passer par un moteur de recherche pour atteindre un site internet plutôt que d'écrire directement l'adresse du site a un impact environnemental énorme ; stocker, souvent par paresse plutôt que par nécessité, des e-mails a également un impact énorme.

- Quelle part des émissions de gaz à effet de serre produites par la Région wallonne l'utilisation du web par les wallons représente-t-elle ?
- Les Wallons en sont-ils conscients ?
- Des campagnes d'information sont-elles diffusées pour conscientiser la population ?
- Des campagnes d'information sont-elles diffusées pour conscientiser les fonctionnaires de la Région wallonne ?
- Existe-t-il des campagnes d'information et des plans d'action pour les communes ?
- Quelles actions sont mises en place pour réduire la facture énergétique des fonctionnaires wallons dans ce cadre ?
- Dans la foulée de la COP21, avez-vous mis en place des actions spécifiques visant à réduire la facture énergétique du web au sein de votre cabinet, du type éviter les « cc » trop nombreux (soustraire un destinataire permet de gagner 6g de CO₂, soit 44 kg par an et par employé !) ?

Valérie DE BUE, sur l'accès des télécoms aux réseaux de gaz et d'électricité

Deux études récentes ont été réalisées à la demande de la SOGEPA et de la SRIW au sujet du déploiement de l'internet à très haut débit en Wallonie. L'importance de l'accès au très haut débit est d'ailleurs soulignée dans la DPR. Ces études mettent en avant que le déploiement du réseau de fibre optique wallon est très mal situé dans le classement européen et que le budget nécessaire à un déploiement généralisé serait très important et que son impact ne pourrait être neutre.

Les travaux d'excavations représenteraient 80% du coût de l'installation de la fibre optique. Hors, la transposition de la Directive « BBC » 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit devrait être d'application ce 1er juillet et donner accès aux télécoms aux réseaux de gaz et d'électricité. Cela devrait permettre de réduire fortement ces coûts.

Pouvez-vous me dire où en est aujourd'hui la transposition de cette directive européenne ? Sera-t-elle bien d'application au 1er juillet ? Plusieurs opérateurs de l'énergie s'étaient montrés réticents quant à l'ouverture de leurs réseaux. Comment envisagez-vous la mise en place concrète de cette directive ? Quel arbitrage sera possible en cas de refus de la part des opérateurs ?

M. BOUCHEZ, sur la promotion des panneaux photovoltaïques

A l'heure actuelle, 838 MWc (puissance maximale potentielle et non puissance effective) de panneaux solaires sont déjà installés en Wallonie ce qui équivaut à un panneau par habitant. L'Apere note un ralentissement flagrant dans la croissance de cette puissance installée en Wallonie. Le plan Quali watt a un objectif de 12.000 unités mais la population a perdu confiance puisqu'en 2015 seuls 20,7 MWc d'installations sont intervenus dont 2700 petites installations chez les particuliers. Le budget est ainsi sous-utilisé.

Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer le budget dépensé par rapport au budget prévu pour l'année 2015 en ce qui concerne le programme Quali watt ? L'objectif de 12.000 unités est-il maintenu pour 2016 ? Les installateurs se plaignent d'un manque de promotion de leur technologie par la Wallonie ? Etant donné la méfiance des wallons et les engagements politiques pris à la COP21, il serait en effet utile d'agir davantage au niveau de la promotion des pouvoirs publics pour inciter à l'installation et parvenir à remplir l'objectif des 12.000 unités. Quelle est l'ambition de Monsieur le Ministre ?

Comment inciter les wallons à installer des panneaux photovoltaïques, rentables à hauteur de 5% sur leur retour sur investissement, alors que le projet de redevance sur l'utilisation du réseau est mis au frigo et pourrait être effectif à l'horizon 2018 ? Comment assurer une promotion cohérente avec cet écueil ? Votre administration a-t-elle déjà pu estimer le niveau du retour sur investissement avec pareille redevance sur l'utilisation du réseau ? Cette redevance serait-elle compatible avec les objectifs à atteindre de la Wallonie en matière d'énergies renouvelables ?

Jean-Luc Crucke, sur "Le vote électronique"

Faisant fi de l'autonomie communale, le gouvernement semble décider de supprimer la possibilité offerte d'organiser les élections communales par le vote électronique.

La sécurité du vote et le coût seraient les paramètres qui motivent la décision gouvernementale.

Si le gouvernement persiste dans sa volonté, cela signifiera-t-il que pour les communes germanophones le vote communal sera malgré tout organisé par voie électronique, tandis que le vote provincial le sera par vote papier ? Ubuesque ? Le Ministre confirme-t-il qu'il se heurte à la résistance heureuse des communes germanophones ? Où en sont les négociations ? Le point peut-il être fait sur le dossier ?

La volonté du gouvernement quant au coût avancé ne pourrait-elle pas s'effacer face à la volonté des communes de prendre le différentiel en charge lorsqu'elles font choix du vote électronique ?

Dans une Wallonie qui se veut à la pointe du développement numérique, comment expliquer qu'une technique fiable ne puisse être mise au point pour régler les aspects techniques ? N'est-ce pas la volonté gouvernementale qui fait défaut ? L'ambition numérique ne serait-elle que de façade ?

Comment expliquer que l'Estonie a réussi le pari du côté électronique et que la Wallonie semble incapable de le faire ? Face au choix de la Flandre, de Bruxelles et des communes germanophones, faut-il comprendre que la Wallonie a raison contre tous ?

Virginie Defrang-Firket sur le contrôle de l'utilisation des subsides alloués dans le cadre de la revitalisation urbaine

Dans un récent article de presse présentant un projet financé grâce à des subsides de la revitalisation urbaine, les autorités locales indiquaient que le projet en question avait été modifié, et ce alors que les subsides avaient déjà été attribués.

Les subsides avaient donc été attribués par la tutelle sur un projet A, mais les autorités locales décidèrent, par la suite, de modifier celui-ci.

Comment, et par qui, l'utilisation effective des subsides octroyés pour un projet donné est-elle contrôlée ?

Les projets subsidiés peuvent-ils faire l'objet, par la suite, de modifications ? Le cas échéant, de quel ordre ? Selon quelle procédure ? Un nouveau dossier doit-il être introduit dans tous les cas ?

Virginie Defrang-Firket, sur la taxe urbaine non-ménage de la Ville de Liège

Fin décembre 2014, la Ville de Liège s'est dotée d'un règlement concernant la taxe urbaine non-ménage sur les déchets assimilés aux déchets ménagers.

Avec ce règlement, toute personne occupant un immeuble ou une partie d'immeuble à des fins commerciales, industrielles ou de service doit s'acquitter d'un montant de 220€.

Par ailleurs, avec ce règlement, des personnes qui travaillent dans plusieurs bureaux différents, à plusieurs adresses donc, doivent payer pour chaque bureau auxquels elles exercent et ce alors qu'elles paient déjà une taxe urbaine dans la commune dans laquelle elles sont domiciliées.

Un médecin ou un avocat, par exemple, qui travaille dans deux ou trois petits cabinets, doit payer deux ou trois fois la taxe et ce alors qu'il paie déjà la taxe urbaine ménage.

Le 16 février, la cour d'Appel de Liège déclarait cette taxe illégale car discriminatoire, du moins pour la mouture 2008 du règlement de ladite taxe.

Êtes-vous au courant de la situation ?

Avez-vous eu des contacts avec les autorités communales liégeoises à ce sujet ?

D'autres villes et communes wallonnes ont-elles pris la même taxe ?

Cette décision de justice aura-t-elle un impact sur la mouture 2014 du règlement ayant le même objet ?

Quelle est votre position dans ce dossier ?

Comptez-vous préciser le propos du passage de la circulaire budgétaire à ce sujet, d'une part afin d'éviter le même écueil dans d'autres communes, d'autre part afin de s'assurer d'un traitement fiscal plus juste des professions libérales notamment (qui dans le cas de Liège doivent payer le montant forfaitaire unique de 220€ sur la seule base du fait qu'ils ne sont pas un ménage résident) ?

Olivier Maroy, sur l'aide apportée aux pouvoirs locaux dans la lutte contre la pratique du « dumping social » dans le secteur des marchés publics.

Monsieur le Ministre, suite au débat thématique sur la lutte contre le dumping social qui s'est déroulé au Parlement le 13 janvier dernier, je souhaiterais connaître votre position concernant les marchés publics passés par les pouvoirs locaux.

Lors du débat, plusieurs pistes ont été avancées. Outre la circulaire déjà transmise par votre gouvernement, il a été fait mention de diverses propositions comme le principe de lister les entreprises condamnées pour des pratiques de dumping social, l'amplification de l'insertion de clauses sociales, *etc.*

Votre collègue, le ministre Lacroix a également fait part de ses attentes envers l'Union Européenne et le Gouvernement Fédéral (principalement dans la transposition des nouvelles directives sur les marchés publics). Quelles sont les vôtres ?

Monsieur le Ministre, pourriez-vous me dire quelles mesures préconiserez-vous pour aider les pouvoirs locaux dans cette lutte ? La charte transmise vous paraît-elle suffisante ? Quels sont les outils dont disposent actuellement les pouvoirs locaux ? Avez-vous établi un plan propre au secteur des marchés publics passés par les pouvoirs locaux ?

Jenny Baltus-Möres, sur l'éclairage public intelligent

Lors du Salon des Mandataires, j'ai pu suivre un débat intéressant sur le sujet de "smart city", lors duquel le modèle de "smart lighting" pour les villes et communes nous a été présenté. Avec l'aide d'un mécanisme de détecteur de mouvements, il est ainsi possible d'économiser certaines dépenses d'énergie pour l'éclairage public. La ville de Wavre peut, par exemple, être nommée comme référence. Je pense que de tels projets ne peuvent vous laisser indifférent en tant que Ministre de l'Énergie et des Pouvoirs locaux.

Dès lors, connaissez-vous ce projet et comment vous positionnez-vous face à l'idée d'offrir des subsides aux communes désireuses d'investir dans ce modèle d'éclairage public intelligent ?

Jean-Luc Crucke, sur "L'affaire Natixis et la SWL"

Le 28 novembre 2014, le Tribunal de Commerce de Charleroi déboutait la SWL de l'action entamée à l'encontre de la société Natixis, considérant que l'OIP n'avait pas été trompée et qu'elle se devait d'agir en professionnel.

La SWL a-t-elle interjeté appel à l'encontre du jugement du 28 novembre 2014 ? Quand et quelle est la motivation suivie ? Un arrêt a-t-il été prononcé ? Quel en est l'éventuel contenu ?

Sachant que le prêt souscrit auprès de Dexia, par la SWL , et sur lequel portait le SWAP s'élevait à 20 millions d'euros en 2004, quels sont les sommes actuellement remboursées par la SWL et que conviendra-t-il de rembourser encore dans le cadre du SWAP qui devrait expirer le 31 août 2019 ?

Qu'en est-il de la responsabilité d'IFCA et de ses dirigeants qui semblaient avoir conseillé l'opération auprès de la SWL ? Leur responsabilité est-elle poursuivie ? Comment ?

Jean-Luc Crucke sur "Le développement locatif au travers de la plateforme Airbnb"

Le nombre d'annonces belges d'Airbnb se monte à 10.400 et rien ne permet de penser que ce chiffre diminuera dans les années à venir !

Quelle est l'ampleur du phénomène en Wallonie et comment le Ministre du logement appréhende-t-il la matière ?

Considère-t-il qu'il convient de légiférer sur la situation afin d'encadrer juridiquement l'initiative ? Quelle est la réflexion du Ministre ?

Cette nécessité n'apparaît-elle pas d'autant plus criante depuis qu'un Juge de Paix de Bruges à considérer que la pratique d'un locataire qui hébergeait des touristes Airbnb devait être apparentée à une sous-location, ce qui est explicitement interdit dans la plupart des baux ?

Jean-Luc Crucke, sur " Le sentiment d'abandon des AIS"

Nées en 2014, les AIS qui recouvrent aujourd'hui une grande partie du territoire wallon se sentent nettement moins soutenues et se posent des questions quant à leur devenir dans la politique du logement du gouvernement wallon actuel !

Le Ministre peut-il faire le bilan du secteur, d'écrire son évolution et les perspectives dans lesquelles il situe son action politique ?

Quelle est la hauteur des subventions régionales dédiées au fonctionnement des AIS sur les budgets 2014, 2015 et 2016 ?

Quelles sont les AIS qui présentent des résultats comptables négatifs et quelles sont les mesures prises pour opérer le redressement ?

Est-il exact que le dispositif des prêts et des subventions en faveur des propriétaires bailleurs qui confient leur logement aux AIS est à ce point faible que seule une petite partie de la demande se voit satisfaite ? Sur les années 2014 et 2015 quelle fut l'importance de la demande et la hauteur de la réponse apportée par le gouvernement ?

Est-il exact que le Ministre se serait récemment prononcé devant une assemblée à Ath et aurait indiqué qu'il ne disposait pas des moyens budgétaires qui lui permettent d'agréer les demandes de nouvelles constitutions d'AIS pour couvrir la totalité du territoire wallon ? Qu'en est-il et dans quelle dynamique doivent évoluer les communes demanderesses ?

Virginie Defrang-Firket sur la désignation du Commissaire spécial pour la Société de Logements de Grâce-Hollogne

Je vous ai déjà interrogé en séance plénière puis en commission, le 26 janvier dernier, au sujet des problèmes de gestion de la société de logements de Grâce-Hollogne.

Vous m'indiquez que le commissaire spécial serait désigné de « manière imminente ».

Qu'en est-il ?

Le commissaire spécial a-t-il été désigné et est-il au travail ?

Olivier Maroy, sur la location-acquisition.

En mai 2015, je vous interrogeai sur ce sujet et vous me signaliez votre volonté de mettre en place un mécanisme de location-acquisition en Wallonie au niveau du parc de logement public. Vous m'annonciez travailler sur ce dossier.

Sauf erreur de ma part, je ne décèle à ce stade aucune avancée en la matière. Où en êtes-vous dans la réflexion ? Vous me parliez du système mis en place en Angleterre, est-ce que ce système va-t-il exister en Wallonie ? Quel est votre agenda sur la question ? Vers quelles solutions vous dirigez-vous ?

François BELLOT, sur la poursuite d'une simplification administrative dans les départements de l'administration wallonne, notamment du Logement.

A l'heure actuelle, il apparaît encore difficile d'entreprendre des travaux de rénovation pour l'acquisition d'un logement à cause de la complexité administrative qui subsiste, malgré les efforts et les bonnes volontés du gouvernement wallon, particulièrement en termes de dossiers et de documents à fournir mais surtout de la communication, des départements et des secteurs auxquels s'adresser pour obtenir des aides (primes à la rénovation, prêts 0%, etc.).

Il n'est pas rare d'entendre dire que des dossiers pourtant complets doivent être refaits et renvoyés à cause de changements dans l'administration, mais parfois plusieurs mois plus tard. Ces retards ne facilitent pas la tâche des propriétaires qui doivent entreprendre à nouveau des démarches auprès de leur administration, employeur, etc. Pourquoi faire compliqué alors qu'on peut faire simple... ?

Monsieur le Ministre,

Les difficultés qu'engendrent ces retards dans les dossiers ne risquent-ils pas de décourager les jeunes à acheter un bien immobilier et à y entreprendre des travaux de rénovation, étant donné le délai parfois très long que peut prendre les transmissions et encodages de dossiers ?

Envisagez-vous de poursuivre l'effort de simplification administrative dans votre département afin de faciliter les procédures de soutien, de proposer une plus grande clarté dans les octrois notamment pour éviter de décourager les jeunes acheteurs ?

M. BOUCHEZ, sur « le remboursement des surloyers par les sociétés de logement »

Alors que le 10 décembre 2015, le Conseil d'Etat avait annulé l'arrêté qui imposait aux locataires de logements sociaux de payer des surloyers s'ils disposaient d'une ou plusieurs chambres vides, ces surloyers bien qu'interdits sont encore demandés massivement par les sociétés de logement. Or, ces montants varient de 25 à 150 par mois, sommes importantes pour des allocataires sociaux. La décision du Conseil d'Etat s'applique à tous les locataires dont le bail est antérieur à 2008 mais tous ne le savent pas puisque leur société de logement continue parfois à le rajouter au loyer de base.

D'après les chiffres d'un avocat qui a obtenu auprès de l'agence montoise « Toit & Moi » qu'une locatrice ne doivent plus payer un supplément sur son loyer de base, 40.000 foyers seraient concernés en Wallonie. Ainsi, la SWL devrait rembourser jusqu'à 86 millions d'euros aux locataires.

Monsieur le Ministre a-t-il invité les sociétés de logement à se conformer à la décision du Conseil d'Etat ? Comment se fait-il que certaines sociétés continuent à demander ces surloyers ? N'est-il pas le rôle de Monsieur le Ministre de rappeler les obligations légales en la matière ? Comment la SWL va-t-elle gérer ce remboursement massif à venir ? Un plan de remboursement a-t-il été mis en place ?

Olivier Maroy, sur la question de la mixité dans les kots étudiants

Certains propriétaires préfèrent louer leur bien à des filles, les petites annonces sont parfois très explicites.

Il existe pourtant une directive européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes, une loi anti-discrimination, un décret en Région wallonne, et ces trois textes interdisent de limiter l'accès au logement sur la base du critère du genre.

Un propriétaire estime par contre qu'il ne s'agit pas de discrimination. « C'est en général une demande des parents d'avoir des maisons uniquement de filles. » Il invoque aussi des raisons pratiques, hygiéniques et d'intimité.

Monsieur le Ministre, il s'agit ici d'une question d'accès au logement étudiant. On sait déjà la difficulté que les étudiants ont de trouver un kot.

La loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination stipule que « Toute distinction directe fondée sur l'un des critères protégés constitue une discrimination directe, à moins que cette distinction directe ne soit objectivement justifiée par un but légitime et que les moyens de réaliser ce but soient appropriés et nécessaires ». Estimez-vous que les arguments du propriétaire dont je fais mention constituent un but légitime objectivement justifié ?

Que prévoyez-vous en matière de bail étudiant dans votre réforme concernant cette question ? Il existe dans des facultés des résidences, gérées par les facultés elles-mêmes, avec une partie réservée aux filles et une partie réservée aux garçons. Cela traduit à mon sens une volonté de non mixité dans le chef de certains étudiants. Si cette volonté vient de l'étudiant(e) elle-même, peut-on la lui reprocher ? Quelle est selon-vous la frontière entre le droit et la pratique ? La mixité des sexes doit-elle devenir obligatoire, sans exception ?

Olivier Maroy, sur l'acquisition de logements publics par le secteur privé.

Monsieur le Ministre, en juin 2015, mon collègue Jean-Luc Crucke vous a interpellé sur l'initiative de la Ville de Namur d'inciter les promoteurs privés à veiller à ce que certains logements soient confiés à l' AIS pour un certain temps et en échange d'un certain rendement. Du *Win-Win* pour le promoteur et pour la commune. Vous aviez salué cette initiative et repris celle-ci dans votre note adressée au Gouvernement. Nous sommes d'accord sur ce point.

Dans cette même note, vous écrivez qu'« il sera envisagé de permettre à chaque citoyen d'acquérir un logement public, le mettre en gestion auprès d'une SLSP, lequel bénéficierait, en contrepartie, d'un retour sur investissement garanti qui serait plus attractif que le taux de rendement des livrets d'épargne. L'acquéreur devra s'engager à la mise à disposition du bien acquis pendant 10 ans à la SLSP. La gestion locative serait assurée par la société qui assumera donc les risques liés à l'entretien, à une éventuelle défaillance financière du locataire ou une possible inoccupation ».

Nous sommes sept mois plus tard, pourriez-vous me préciser où vous en êtes dans cette matière ? Il y a-t-il, à votre connaissance, d'autres communes qui auraient procédé de la même manière que la Ville de Namur ? Envisagez-vous de rendre obligatoire une telle démarche ?

Concernant l'acquisition par les citoyens de logements publics, où en est le projet ? Quel retour sur investissement espérez-vous proposer ? Quand comptez-vous aboutir ? Quand nos citoyens pourront-ils investir dans les logements sociaux ? Quelles conditions et avantages leur proposerez-vous ?